



PLU
Plan Local d'Urbanisme
 Louisfert

DOCUMENT 3B
Règlement graphique n°1

PLU Révision générale
 Prescrit le 4 juillet 2023 par le conseil municipal
 Arrêté le 3 juillet 2023 par le conseil municipal
 Approuvé le 27 janvier 2026 par le conseil municipal

Commune
 Echelle : 1 / 6500 ème

- 1. ZONE**
- ZONE URBAINE (U)**
- Ua : zone urbanisée à vocation mixte et dominante résidentielle
 - Ub : zone urbaine à dominante résidentielle sous la forme d'extension de l'urbanisation
 - Ue : zone à vocation artisanale
 - Ul : zone d'équipements publics et loisirs
 - Uz : zone à vocation industrielle - zone de la Bergerie
- ZONE A URBANISER (AU)**
- 1AUb : zone à urbaniser à destination de l'habitat
 - 1AUz : zone à urbaniser à vocation économique - zone de la Bergerie
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A : zone agricole
- ZONE NATURELLE (N)**
- N : zone naturelle
 - Nl : zone naturelle de loisirs
 - Nhp : zone présentant un intérêt patrimonial
 - Nf : zone naturelle forestière
- 2. PRESCRIPTIONS**
- Emplacement réservé (Art. I. 151-41 CU)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Changement de destination

- 3. INFORMATIONS**
- Bâtiment
 - Limite communale
 - Parcelle
- Emplacements réservés**
- 1 Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.
 Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.
- Orientation d'Aménagement et de Programmation**
- OAP n°1 Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.
 Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".
- Changement de destination**
- Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

